



**TACTICAL AIRSOFT VOSGES**  
92 Rue du Village  
88240 Les Voivres  
N°RNA : 881008539  
[tav-association@outlook.fr](mailto:tav-association@outlook.fr)

## **Assemblée Générale du 15 Janvier 2022**

Les Voivres, le 15 janvier 2022

Le 15 janvier 2022 à 15h00, les membres de l'association Tactical Airsoft Vosges se sont réunis en assemblée générale, à la Salle polyvalentes de Les Voivres (88240).

Sont présent(e)s ou représenté(e)s :

Messieurs Tony SUDOL, Aurélien MUNIER, Quentin JACOPIN, Jimmy GAUDE, Rémi BOURA, Félix MÜLLER, Nicolas TOUSSAINT et Madame Elsa ADAM.

Le Président rappelle à l'assemblée générale l'ordre du jour suivant :

- Résolution n°1 : Aménagement à venir des terrains ;
- Résolution n°2 : Évènements à venir ;
- Résolution n°3 : Point sur la recherche de bâtiments et terrains ;
- Résolution n°4 : Point sur le site internet et la plateforme de paiement ;
- Résolution n°5 : Point sur les partenaires et subventions ;
- Résolution n°6 : Point sur la collaboration municipale ;
- Questions diverses.

### **Résolution n°1 : Aménagement à venir des terrains**

Monsieur SUDOL (Président) ouvre la séance et propose aux membres présents des aménagements susceptibles d'être apportés. Il suggère également de réfléchir aux éléments dont l'association pourrait avoir besoin pour mettre en place ces futurs aménagements.

La discussion s'ouvre et les éléments de réponses sont les suivants :

- Nettoyage du terrain à prévoir pour rassembler les divers déchets ;
- Continuer les aménagements de la zone neutre, tout d'abord en l'agrandissant mais également avec la construction d'emplacements supplémentaires pour poser le matériel d'airsoft, ainsi que de nouvelles tables et la pose de filets de protection ;
- Révision de l'ensemble des ponts existants et l'ajout de garde-corps ;
- Changer les palissades existantes ainsi que leur emplacement ;
- Construction d'une tour au centre du terrain, qui mesurerait environ 2m de haut. Elle serait en partie ouverte afin que cette tour ne devienne pas un lieu imprenable ;
- Construction de 2 bunkers : un situé en haut du terrain (l'emplacement définitif n'est pas encore établi), qui serait construit avec des toiles de jutes remplies, faisant office de mur et un toit entaile ; le deuxième serait situé en bas du terrain, à proximité du « Respawn bas », avec une tour en son centre et des barricades sur les côtés. Pour ces 2 projets, beaucoup de choses sont encore à établir, notamment des plans. Ils seront établis prochainement et transmis pour information ;
- Nettoyage et aménagement de tous les ruisseaux pour faciliter leurs usages lors des parties. Cela permettra de débloquer des situations lors des parties, notamment celles où les 2 équipes n'arrivent plus à progresser ;
- Réviser et revoir des aménagements au niveau de la tranchée située au centre du terrain, rien n'est encore établi à ce jour.

Il est évident que de nombreux travaux d'aménagement, d'entretien et de création sont à prévoir avant la reprise, c'est pourquoi l'association compte sur ses adhérents pour fournir leur aide. Pour cela, plusieurs journées sont prévues dans le calendrier et d'autres viendront s'y ajouter.

***La résolution est acceptée à l'unanimité.***

### **Résolution n°2 : Évènements à venir**

Monsieur SUDOL (Président) propose de faire un point sur le calendrier 2022 notamment sur les ajouts et les modifications suivantes :

- L'événement du 04 Juin 2022 est repoussé au 11 Juin 2022 ;
- La journée portes ouvertes est fixée en Juin 2022 ;
- Un rappel de l'évènement PSV est fixé au 16 Juillet 2022 ;
- Deux évènements à Les Voivres sont fixés le 05 Juin 2022 et le 13 Août 2022.

***La résolution est acceptée à l'unanimité.***

### **Résolution n°3 : Point sur la recherche de bâtiments et terrains**

Monsieur JACOPIN (Trésorier) propose maintenant de faire un point sur la recherche de bâtiments et terrains.

Aujourd'hui la situation est la suivante :

- Une demande d'occupation de la parcelle boisée située à côté de la brasserie a été faite auprès de la mairie, un contrat de prêt non onéreux a été établi par l'association. Celui-ci sera présenté en réunion de conseil municipal le 04 février 2022, pour y être soumis au vote ;
- Concernant la base militaire HAXO de Golbey, qui appartient toujours au Ministère de la Défense, plusieurs difficultés sont rencontrées pour entrer en lien avec eux. Cependant, rien n'est encore perdu ;
- Pour le bâtiment situé à la sortie de La Vôge-les-Bains en direction de Fontenoy le Château, il convient d'obtenir des renseignements auprès de la Mairie de La Vôge-les-Bains quant au propriétaire de ce bien ;
- Concernant les bâtiments industriels situés à Capavenir Vosges, l'association doit prendre contact avec la municipalité pour voir si une utilisation est possible.
- Pour l'ancienne usine située à Nomexy, l'association va prendre contact avec la municipalité.

Mr JACOPIN informe l'assemblée avoir pris contact avec l'Agglomération d'Épinal pour la recherche de bâtiments. Il lui a été expliqué que les mairies et les collectivités sont rarement propriétaires des bâtiments désaffectés sur le département.

***La résolution ne donne pas lieu au vote.***

### **Résolution n°4 : Point sur le site internet et la plateforme de paiement**

Monsieur SUDOL (Président) fait maintenant un point sur l'état de développement du site internet de l'association.

Le site est prêt à être mis en ligne, il reste juste à choisir le type d'abonnement sur lequel l'association sera facturée. Pour cela, deux solutions sont proposées :

- La première sur une base d'1 an à 10,20 € par mois ;
- La deuxième sur une base de 2 ans à 9,60 € par mois, avec en cadeau 80 € de crédit publicitaire.

**Après avoir délibéré, les membres présents optent pour la solution n°2 à savoir un engagement sur 2 ans.**

***La résolution est acceptée à l'unanimité.***

**Résolution n°5 : Point sur les partenaires et subventions**

Monsieur SUDOL (Président) passe ensuite la parole à Monsieur JACOPIN (Trésorier) afin qu'il fasse à l'assemblée un point sur les subventions.

Il explique que deux dossiers sont en préparation : un au Conseil Départemental des Vosges et un autre à la CAF des Vosges.

***La résolution ne donne pas lieu au vote.***

**Résolution n°6 : Point sur la collaboration municipale**

Monsieur SUDOL (Président) laisse la parole à Madame ADAM Elsa, actuelle Première Adjointe au Maire sur la commune de Les Voivres.

Madame ADAM explique la volonté qu'a la municipalité en matière de gestion de la vie associative au sein de sa commune. La mairie souhaite accompagner les associations dans leur développement mais également dans leurs manifestations, sous différentes formes, telles que l'aide pour communiquer sur son association et ses événements, l'accompagnement pour la création de demande de subvention, etc.

Elle souhaiterait également que les différentes associations de la commune se rassemblent pour la participation et l'aide au développement de nombreuses manifestations.

Madame ADAM conclut sur le fait qu'il est important d'accompagner et de faire vivre les associations au sein d'une commune, notamment les jeunes associations dynamiques et vivantes, comme la nôtre.

***La résolution ne donne pas lieu au vote.***

**Questions diverses :**

Aucune question n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 17h00.